



Séance du 26 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six mai à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Alain MELAIN, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFILLIATRE, Monsieur Pascal THOËN, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS

Absente : Madame Dominique COLLAS

Pouvoirs : Monsieur Jean-Claude LECHATREUX à Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Madame Thérèse LEVOYER à Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Dominique ROUXEL à Monsieur Alain MELAIN

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 17

NOMBRE DE PRESENTS : 13

NOMBRE DE VOTANTS : 16

Secrétaire de séance : Monsieur Claude PATRIX

Date de convocation : 19 mai 2011

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 avril 2011

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et par vote à main levée le compte rendu de conseil municipal en date du 28 avril 2011.

2. Assainissement : Projet de réhabilitation et d'extension du réseau

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal le projet de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement. Il informe que la commission de travaux a rencontré le 19 mai dernier monsieur Albaladéjo de l'agence de l'eau, madame Hervé et monsieur Orange du service de l'eau du conseil général et monsieur Allix du service des routes du conseil général. Monsieur Levavasseur présente au conseil municipal les éléments fournis lors de cette réunion par monsieur Joyau de la société SOGREAH, maître d'œuvre du projet.

Concernant la réhabilitation du réseau, une partie sera réalisée par le remplacement de canalisations, une autre partie sera réalisée selon la technique du chemisage.

Outre la réhabilitation le programme de travaux prévoit une extension de réseau au nord de la commune sur le secteur nord de la route de Bricquebec et du hameau d'Auréville.

La station d'épuration dispose d'une capacité de traitement de 2 750 équivalents / habitants. Aujourd'hui 1 800 équivalents / habitants sont raccordés, mais compte tenu de l'arrivée d'eau parasite elle se trouve en surcharge. Ceci explique la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation du réseau pour éviter le captage de ces eaux parasites et assurer l'entretien du réseau d'assainissement existant.

Monsieur Angot informe le conseil municipal qu'une augmentation de production à la station d'épuration entrainera la constitution de plus de boue à épandre. Actuellement, des agriculteurs supplémentaires sont prêts à accueillir de l'épandage de boues.

Monsieur Levavasseur précise que cette rencontre a permis de définir la nature des aides qui pourront être apportées sous forme de subventions et de prêt à taux 0.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Approuve le projet de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement,
- Sollicite auprès de l'agence de l'eau et du Conseil Général les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Autorise monsieur le Maire à trouver les moyens de financement complémentaires sous forme de prêt et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Réserves foncières

3.1 Résidence Sainte-Marie – Cession société HLM du Cotentin

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la construction de 6 logements locatifs réalisés à la résidence Sainte-Marie, la commune a procédé à leur acquisition foncière à titre gratuit, auprès de la Congrégation des sœurs Sainte Marie-Madeleine Postel par un acte signé le 18 octobre 2006. Il propose au conseil municipal la cession à l'euro symbolique du terrain correspondant à l'emprise des habitations nécessaires à cette opération à la société HLM du Cotentin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.
- Dit que les frais concernant cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

3.2 demande monsieur Revert Didier

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de monsieur Revert Didier transmise par courrier par l'étude de maîtres Bleicher et Laurent, notaires associés à Barneville-Carteret. Monsieur Revert a acquis une maison située à Saint-Sauveur-Le-Vicomte et cadastrée AK 153, 154, 155, 156, 157 et 158 pour une contenance totale de 1 h 08 a 12 ca. A proximité immédiate de sa maison se trouvent des parcelles cadastrées A 159, 161 et 152, qui figurent au cadastre au compte de monsieur Jean Lepley. Monsieur Jean Lepley né à Taillepied le 11 février 1887 est décédé « mort pour la France » le 8 septembre 1914. Les recherches effectuées par l'étude notariale de Saint-Sauveur-Le-Vicomte semblent démontrer que la succession de monsieur Jean Lepley n'a jamais été réglée.

L'article 147 de la loi du 13 août 2004 prévoit que les biens sans maître appartiennent aux communes et en cas de renonciation par elles, à l'Etat. Ainsi les communes peuvent acquérir les biens immobiliers dont le propriétaire est connu depuis plus de trente ans sans héritiers ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession. Selon la loi les parcelles A 159, 161 et 152 doivent être considérées comme des biens sans maître. La procédure de biens sans maître permet à une commune d'acquérir gratuitement un immeuble.

Monsieur Revert sollicite la possibilité que la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte procède à l'acquisition des parcelles A 159, 161 et 152 gratuitement pour permettre leur rétrocession. Monsieur Revert s'engage à régler l'ensemble des frais que pourrait engager la commune pour s'en rendre propriétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Emet un avis défavorable à la demande de monsieur Revert Didier,
- Demande à ce que soit vérifiée la régularité de la démarche administrative.

3.3 Terrain Mille club

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal les résultats de l'étude géotechnique réalisée par la société Fondouest sur deux parcelles de l'ex terrain du « Mille Club ». Les résultats de cette étude font apparaître que pour réaliser une construction sur la parcelle B issue de la subdivision en 3 lots de l'ex terrain « Mille Club » il serait nécessaire de recourir à un principe de fondations semi-profondes nécessitant des sondages complémentaires compte tenu de la nature du remblai présent dans le sous-sol. Pour la parcelle C, le principe de fondations semi-profondes n'est pas retenu par la société.

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 10 novembre 2009, le conseil municipal avait fixé le prix des parcelles, après avis du service des domaines, de la manière suivante :

- partie plane : 30 €/le m²
- partie talus : 0.01 €/le m²

Compte tenu des éléments présentés par monsieur Levavasseur, monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la mise en vente groupée des parcelles B et C en fixant le prix du lot au prix de la parcelle C, soit :

- partie plane + partie talus = 30 273,62 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- émet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire,
- décide de la vente des parcelles B et C au prix global de 30 273,62 €

3.4 Emplacement réservé

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Michel Jacqueline, adjoint, qui présente au conseil municipal un dossier relatif à un emplacement réservé au bénéfice de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Celui-ci se situe sur la parcelle cadastrée C 546 et porte la référence ER 12. Cette réserve avait été établie dans la perspective de la réalisation d'un parking près de l'église du village de Selsoif.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la réalisation de ce parking ne semble plus opportune et propose au conseil municipal de lever la réserve, dans ce cas, la procédure de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme peut-être retenue.

Préalablement à la mise en œuvre de cette procédure, il propose que la commission d'urbanisme étudie l'ensemble des emplacements réservés au bénéfice de la commune et propose au conseil municipal l'opportunité ou non de leur maintien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- émet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire.

4. Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal que le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 porte modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au conseil municipal:

- de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index d'ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;

Les membres du conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, adoptent les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire rappelle que l'action collective des syndicats d'électricité, tels que le syndicat de l'électricité auquel adhère la commune, a permis la revalorisation de cette redevance.

5. Garantie d'emprunt

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande de la société HLM du Cotentin pour une garantie d'emprunt dans le cadre du financement des travaux de réalisation de 21 logements individuels locatifs P.L.U.S (Prêt Locatif à Usage Social) au lieu dit La Planquette à SAINT SAUVEUR LE VICOMTE.

Afin de pouvoir réaliser cette opération à vocation sociale, la SA HLM du Cotentin doit obtenir la garantie d'une collectivité locale. C'est pourquoi elle sollicite le conseil municipal pour une garantie d'un emprunt de 2.086.797 euros. Les conditions du prêt sont les suivantes :

- Durée : 40 ans – échéances annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,60%

Cette garantie interviendrait en remplacement de la garantie de 2.139.246 euros accordée le 20 décembre 2007.

Vu la demande formulée par la Société Anonyme d'H.L.M. du Cotentin pour une garantie d'emprunt P.L.U.S. (Prêt Locatif à Usage Social), indexé Inflation d'un montant de 2.086.797€

Vu l'article R221-19 du Code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil

Après délibération par vote à main levée et à l'unanimité

ARTICLE 1

La commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 2.139.246€ que la SA H.L.M. du Cotentin se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de **vingt et un logements individuels locatifs résidence Les pommiers (La Planquette)**

ARTICLE 2

Les caractéristiques du prêt P.L.U.S consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- durée totale du prêt : 40 ans
- échéances : annuelles
- taux d'intérêt actuariel annuel : 2,60% (L.A. 2,00% + 0,60%)
- taux du livret A à ce jour : 2,00%
- taux annuel de progressivité : 0,50%

Revisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux

collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse de Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5

Le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

6. Budget principal : Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter un financement complémentaire de 3 000 € à l'article 21578-35 MATERIELS DIVERS.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications budgétaires selon le tableau suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61523 – Entretien de voies et réseaux	3 000 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 000 €			
D023 : virement à la section d'investissement		3 000 €		
TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement		3 000 €		
TOTAL	3 000 €	3 000 €		
INVESTISSEMENT				
D 21578-35 MATERIELS DIVERS		3 000 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 000 €		
R 021 : Virement à la section de fonctionnement				3 000 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				3 000 €
TOTAL		3 000 €		3 000 €
TOTAL GENERAL		3 000 €		3 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- approuve les modifications budgétaires telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

7. Admission en non valeur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un dossier d'admission en non valeur concernant le budget assainissement pour un montant de 88 € (irrecouvrable sur factures assainissement).

Considérant les démarches de monsieur le trésorier, considérant l'impossibilité de recouvrement, le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- décide l'admission en non valeur de la somme susvisée,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer le mandat correspondant.

8. Compte rendu des EPCI

8.1 CCVO

Vendredi 29 avril	Réunion plénière de la Commission Départementale de coopération Intercommunale (CDCI) à Saint-Lô
Samedi 30 avril	Conseil communautaire
Jeudi 12 mai	Rencontre avec monsieur le Sous préfet concernant le projet de fusion des EPCI.
Jeudi 12 mai	1 ^{ère} permanence de la Mission Locale : à cette occasion un point presse a été organisé pour présenter les actions conduites par cette structure.
Mardi 17 mai	Comité de pilotage relatif à la fusion des EPCI.
Mardi 17 mai	Réunion d'information relative à la fusion des EPCI à Valognes.
Jeudi 19 mai	Conseil d'Administration du SDIS Saint-Lô.
Mardi 24 mai	Réunion de bureau en présence du cabinet KPMG présent pour recueillir l'avis des Maires sur le projet de fusion des EPCI.

Concernant le dossier relatif à la fusion des EPCI, monsieur le Maire insiste sur la nécessité pour les conseillers municipaux de s'imprégner de ce dossier car il s'agit de prendre une décision très importante pour l'avenir des collectivités territoriales.

8.2 OPAH

Mercredi 4 mai	Réunion avec Monsieur le Préfet sur l'avenir de l'OPAH
----------------	--

9. Questions diverses

9.1 Ce qui s'est passé depuis la dernière séance du conseil municipal

Samedi 30 avril	Repas de l'association des anciens combattants CATM.
Dimanche 1 ^{er} mai	Messe Saint-Georges à Hautmesnil. Ce même jour, un spectacle de cors de chasse s'est déroulé à la chapelle de Hautmesnil récemment restaurée.
	Visite du Quesnoy organisée par le Pays d'Art et d'Histoire.
Lundi 2 mai	Début des travaux sur le chemin rural n° 75 et sur le chemin du Terrain des sports.
Mardi 3 mai	Réception de Pierre Alexandre Renet, Champion du Monde Moto Cross et membre du Moto-Club du Val d'Ouve. Une médaille de la ville et une coupe lui ont été remises à cette occasion.
Jeudi 5 mai	Mise au marais. 130 animaux ont été mis au marais cette année. La manifestation organisée par l'office de tourisme à cette occasion a rencontré un grand succès avec plus de 120 participants.
Samedi 7 mai et dimanche 8 mai	Ball-trap à Selseif.
	Visite des jardins organisée par l'Office de tourisme.
Samedi 7 mai	Repas organisé par le réveil sportif.
	Théâtre au profit de la croix rouge.
Dimanche 8 mai	Cérémonies du 8 mai.
	Randonnée rallye amicale laïque.
Vendredi 13 mai	Présentation par madame Diaz des actes du colloque organisé lors des cérémonies du bicentenaire Barbey d'Aurévilly au musée.
Samedi 14 mai	Départ du gendarme Imbert de la brigade de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.
	Soirée dansante organisée par l'association Rock animation.
Dimanche 15 mai	Repas de l'Amicale de Selseif.
Lundi 16 mai	Commission sports/culture du conseil municipal des jeunes.
Mardi 17 mai	Réunion de coordination concernant les travaux de VRD des abords du groupe scolaire Jacqueline Maignan et de la piscine.
	Conseil d'Administration du CCAS.
Du 18 au 22 mai	Exposition « Stations Vertes » à l'Office de Tourisme.
Jeudi 19 mai	Réunion de la commission de travaux : Réhabilitation et extension du réseau d'assainissement.
	Visite de l'entreprise Mecagest par le conseil municipal.
Du 20 mai au 23 mai	Rassemblement de camping caristes de la Fédération Française de Camping Caravaning (FFCC) au camping municipal. Le vendredi 20 mai la municipalité a offert un verre de bienvenue à l'ensemble des équipages. Le

	dimanche 22 mai, la municipalité était invitée à un vin d'honneur organisé par les représentants de la FFCC.
Samedi 21 mai	Première profession de foi.
	Brocante organisée par l'amicale de Selsoif.
Jeudi 26 mai	Point presse sur les projets 2011 de la commune et de la CCVO.

9.2 Panneau lumineux

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de règlement concernant les annonces à paraître sur le panneau lumineux de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée

- Emet un avis favorable au projet de règlement présenté,
- Charge monsieur le Maire de sa mise en application.

9.3 Délégué du conseil municipal à la médiathèque Louise Read

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que compte tenu de la démission de madame Nathalie Viel, il convient de désigner un nouveau délégué du conseil municipal à la médiathèque Louise Read.

Considérant l'implication de madame Thérèse Levoyer au sein de cette structure, monsieur le Maire propose que sa candidature soit retenue.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée

- Emet un avis favorable à la candidature de Thérèse Levoyer.

9.4 Règlement salle des fêtes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le règlement de la salle des fêtes pour intégrer un tarif optionnel permettant aux personnes qui louent la salle d'organiser un vin d'honneur dans la cour du château. Il propose un tarif unique de 40 € qui s'ajouterait au tarif de location de la salle pour les personnes qui souhaiteraient utiliser la cour du château pour organiser un vin d'honneur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée

- Emet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire.

9.5 La croix Sainte Marguerite

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de monsieur André Delacotte de restaurer la Croix Sainte Marguerite.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée

- Autorise monsieur André Delacotte à réaliser à sa charge les travaux de restauration de la Croix Sainte Marguerite.

9.6 Election sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 25 septembre. Une réunion de conseil municipal aura lieu le 17 juin à 18h30 pour désigner les délégués titulaires et suppléants de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte. 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants devront être élus ce 17 juin parmi les membres du conseil municipal.

9.7 Suppléance du Maire

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de son absence du 3 juin au 10 juin 2011. Monsieur Levavasseur, 1^{er} adjoint sera également absent aux mêmes dates. Monsieur Michel Jacqueline, 2^{ème} adjoint assurera la suppléance du Maire pour cette période. Un arrêté de suppléance du Maire sera pris en ce sens.

TOUR DE TABLE

Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, rappelle au conseil municipal que le 25 juin prochain le tour de Normandie des véhicules historiques fera étape le midi à Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Le rassemblement aura lieu dans la cour du château à partir de 11 heures.

Monsieur Michel Jacqueline informe le conseil municipal qu'une réunion pour l'organisation du planning du complexe sportif pour les scolaires se tiendra prochainement. La réunion avec les associations se déroulera, quant à elle, en septembre.

Monsieur Alain Melain rappelle au conseil municipal que la fête Saint-Clair se déroulera les 11 et 12 juin prochains.

Monsieur Allain Guérin informe le conseil municipal que la randonnée VTT organisée par le « club cyclo » aura lieu le 5 juin. La base de loisirs sera le point de départ et d'arrivée des différents parcours proposés.

Monsieur Claude Patrix présente au conseil municipal les travaux prévus par le syndicat d'aménagement de la Douve sur le territoire de Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Ils concernent le dégagement des branches tombantes. La commission de travaux se rendra sur place lors des travaux.

Monsieur Claude Patrix informe également le conseil municipal qu'il a participé à une réunion au Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin. Une fiche de synthèse des points abordés, élaborée par les services du parc, sera jointe à ce compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h49.